

MIGRATIONS ETUDES

SYNTHESE DE TRAVAUX SUR L'IMMIGRATION ET LA PRESENCE ETRANGERE EN FRANCE

La présente synthèse rend compte des résultats d'une étude menée en 2000 portant sur l'apport des femmes migrantes à l'économie en France. Elle s'insère dans une recherche plus vaste dirigée par le Forum des migrants de l'Union européenne comprenant cinq autres pays, la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne et le Portugal.

L'approche méthodologique a privilégié trois axes :

- une recherche bibliographique d'ouvrages et d'articles portant sur l'économie et les femmes migrantes, et sur la création d'activités par les migrants en général.
- une enquête réalisée sur la base d'un questionnaire administré à 158 femmes migrantes parmi lesquelles 41 femmes d'origine turque, 80 femmes d'Afrique subsaharienne, 37 femmes originaires du Maghreb. Dans cet échantillon, 49 femmes qui ont elles-mêmes créé leur entreprise ou activité ont été placées au centre de l'analyse.
- une série d'entretiens de type semi-directif auprès des femmes créatrices d'activité.

L'étude montre combien les itinéraires depuis la société d'origine sont importants pour comprendre les conditions du parcours professionnel dans la société d'accueil. Les enquêtes mettent en évidence les types de ressources dont disposent ces femmes. Les conditions tenant à la société d'origine jouent un rôle important mais sont prises dans un ensemble d'interactions très large de la société française.

Effectuée pour le compte du Fas (Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles), cette étude coordonnée par Samir Djaiz, président du Groupe d'appui France (Gaf) du Forum des Migrants, a été réalisée par Pinar Hüküm et Didier Le Saout, avec la collaboration de Wiem Yalaz pour le traitement statistique des questionnaires.

LES FEMMES MIGRANTES ET LA CRÉATION D'ACTIVITÉ

UN APPORT À L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Dans cette étude, nous avons porté une attention particulière à l'itinéraire des femmes migrantes qui sont ou qui ont été placées dans une démarche de création d'activité qui a généralement réussie. Par femme créatrice d'activité, on entend des femmes qui tirent leur emploi de leur activité professionnelle soit en créant une entreprise ou une activité sous un statut de profession indépendante ou encore une association qui leur permet de créer leur propre emploi. Parmi les 49 femmes créatrices d'activité qui s'intègrent dans notre échantillon, on en compte 27 originaires d'Afrique subsaharienne, 13 du Maghreb et 9 de Turquie.

Nous avons voulu mettre en relief les éléments qui participent à la promotion sociale de certaines créatrices dans un contexte général caractérisé par le chômage élevé, par les discriminations qui les touchent en tant que femmes dans le travail et par la situation des migrants devant l'emploi.

Mais pour comprendre les motivations et les stratégies mises en œuvre par ces femmes pour sortir des difficultés qu'elles connaissent, la situation des femmes étrangères ou immigrées au regard de l'emploi pris dans sa globalité doit tout d'abord être dégagée.

FEMME ET IMMIGREE

Alors que des grands mouvements de migration les concernaient au début des années soixante-dix, les femmes étaient pratiquement invisibles. Elles étaient les "oubliées" des recherches, des rapports, voire des lois réglementant le séjour et le travail des immigrés. Alors que leur présence augmentait en raison du regroupement familial, la participation économique et sociale de la femme immigrée était ignorée. La France qui avait recours à l'immigration de main-d'œuvre avait légiféré sur l'introduction des travailleurs, politique qui se prolongea jusqu'en 1974. C'est lorsque le regroupement familial s'est accéléré que les politiques "d'accueil et d'intégration" se sont mises en place. On a alors parlé de la "féminisation" de l'immigration.

L'image de la femme migrante dépendant de son conjoint s'impose alors dans les législations qui fixent les conditions d'entrée et de séjour des étrangers. Les textes stipulent que les femmes sont soumises aux dispositions juridiques au même titre que les hommes, ce qui tend à montrer qu'il n'y a pas de statut juridique propre aux femmes. Mais quand on y regarde de plus près, on relève de nombreuses discriminations, qui sont parfois à l'origine de la précarité de leur situation et des obstacles à leur insertion sociale et économique.

Les femmes entrées par la procédure du regroupement familial en sont les premières touchées car elles dépendent, dans la majorité des cas, du

statut de leur conjoint ; elles peuvent même perdre leur droit au séjour en cas de divorce ou de séparation.

Quant au statut personnel de la femme immigrée, les législations qui régissent leur situation dans le pays d'origine sont celles qui s'appliquent en général aux immigrés même si la législation du pays d'accueil est différente. Certains États membres de l'Union Européenne ont signé des conventions avec les pays d'origine malgré leurs déclarations de respect des droits fondamentaux des personnes (par exemple, la Convention entre la Belgique et le Maroc, du 15 juillet 1991 relative à la loi applicable à la reconnaissance des mariages et à leur dissolution). Or les codes du statut personnel de certains pays d'origine contiennent des dispositions discriminatoires à l'égard des femmes et sont en contradiction avec l'ordre public du pays d'accueil : le mariage par procuration, la polygamie, la répudiation en sont quelques exemples. Ceci freine l'accès à l'autonomie et à l'égalité entre les hommes et les femmes.

En France, les femmes étrangères représentaient 38,8 % de la population étrangère en 1962, 40,1 % en 1975, et 44,3 % en 1990. Leur part est aujourd'hui de 46,9 %. Ces chiffres évoluent avec la poursuite des regroupements familiaux dont les formes varient selon les nationalités. Les femmes restent proportionnellement moins actives que les hommes, mais cet écart tend à se combler.

Le taux d'activité des femmes étrangères âgées de "15 à 60 ans ou plus" est de 45 % : sur les 1 313 522 étrangères de plus de 15 ans, 591 416 femmes sont actives.

Si celui des hommes étrangers est quant à lui plus important (sur 1 505 336 hommes étrangers de plus de 15 ans, 1 000 191 sont actifs, ce qui représente un taux d'activité de 64,4 %), il faut noter que la population active étrangère se féminise de plus en plus.

Sur une population active étrangère de 1 591 607 en 1999, la part des femmes est de 37 % et celles des hommes de 63 %,

contre respectivement 31 % et 69 % en 1990, et 24 % et 76 % en 1982.

Aujourd'hui, les femmes actives étrangères représentent 5 % de l'ensemble des femmes actives.

Si l'on considère le type d'emploi, en prenant en compte la notion d'immigré – en ajoutant à la population étrangère les personnes nées à l'étranger ayant acquis la nationalité française – il apparaît que les femmes migrantes sont faiblement représentées dans bon nombre d'emplois. Elles ont le plus souvent la fonction d'employées et occupent plus précisément des métiers familiaux. Ainsi, si les métiers classés comme "services directs aux particuliers" sont exercés par 12 % de la population féminine totale, la proportion des femmes immigrées les occupant est bien plus forte. En moyenne, 23 % de femmes migrantes exercent ces professions, le taux pouvant atteindre par exemple 40 % pour les femmes portugaises, 27 % pour les femmes d'Afrique sub-saharienne, 23 % pour les Marocaines, 21 % pour les Algériennes. De la même façon, les femmes migrantes occupent dans de plus grandes proportions des emplois d'ouvrières que l'ensemble de la population. Ces ordres de grandeurs gagneraient encore à être mis en valeur par des études qualitatives portant sur la diversité des emplois occupés par les femmes migrantes ou sur les créations d'entreprises par ces dernières.

L'examen du taux de chômage apprécié selon les critères du BIT montre quant à lui la place peu privilégiée qu'occupent les femmes étrangères issues de pays hors CEE. Parmi ces dernières, 43,7 % des 15-24 ans sont au chômage contre 23,2 % pour les Françaises, 35,1 % des 25-49 ans (contre 10,8 %), 32,3 % pour les 50 ans et plus (contre 11,2 %). Dans l'ensemble, ces femmes sont touchées par le chômage trois fois plus que les femmes françaises (35,5 % contre 11,2 %). La proportion est la même que pour les hommes: le taux de chômage pour les hommes étrangers hors Union européenne est de 23,6 % contre 7,8 % pour les Français. Ce constat général est

encore aggravé par le fait que les femmes migrantes sont plus touchées par la précarité et le chômage de longue durée.

Plus généralement, les femmes se heurtent encore à de nombreux obstacles, d'ordre juridique, social et culturel. Ces divers obstacles sont autant de facteurs qui attestent de la précarité de leurs situations. L'accès au marché du travail requiert la maîtrise de la langue du pays d'accueil, de l'éducation et de la formation professionnelle. La non prise en compte des spécificités socioculturelles des femmes immigrées dans des modules de formation, que ce soit dans le domaine de l'alphabétisation ou de l'apprentissage, fait que les femmes se découragent ou n'ont plus les moyens de continuer (absence de halte-garderie, horaire et rythme inadaptés, etc.) ; elles finissent par abandonner. "Mais quand la femme trouve les conditions favorables à l'évolution des conflits (par rapport à son rôle traditionnel, dans le changement dans l'organisation de sa vie, dans son rapport avec les hommes), elle poursuit un processus novateur enrichissant, mobilisateur"⁽¹⁾.

Par ailleurs, lorsque les femmes ont une bonne maîtrise de la langue du pays d'accueil, la non-reconnaissance des diplômes peut entraîner l'acceptation d'un emploi de moindre qualification : ainsi, comme on a pu le rencontrer dans notre enquête, une enseignante de turc en Turquie peut-elle se retrouver à travailler comme employée d'un restaurant turc en France. En ce sens, la synthèse du travail de réflexion menée par des organismes de formation de l'Ile-de-France en 1996 et 1997 dans le cadre du programme européen NOW montre que la non reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger est un des obstacles administratifs et "constitue un frein majeur pour les femmes qui souhaitent progresser dans un parcours" d'insertion économique⁽²⁾.

1. Femmes et immigrées, Paris, CNRS – DPM, La Documentation Française, 1978.

2. Parcours d'insertion professionnelle pour des femmes : Femme emploi Ile-de-France, Document de la Délégation Régionale aux droits des femmes, 1998.

DE LA MIGRATION A LA CREATION D'ACTIVITE

Plutôt que de nous focaliser sur la représentativité statistique des femmes étrangères ou d'origine étrangère dans la société française, nous nous sommes intéressés à repérer et comprendre le profil d'une catégorie particulière de femmes migrantes, à savoir celles créatrices d'activités.

Nous n'avons pas pris la création de l'activité sous le prisme de la création d'entreprise ou de l'emploi occupé stricto sensu. Ces femmes qui composent notre échantillon parviennent à s'intégrer au développement économique et social et allient souvent un projet associatif qui vient renforcer en tant que projet de vie leur projet professionnel.

Par femme créatrice d'entreprise, on entend des femmes qui ont fondé elles-mêmes leur entreprise généralement sous la forme d'une SARL ou en nom propre. Plus généralement, on parlera de femmes créatrice d'activités, notion qui, au-delà de la création d'entreprise, inclut également celles qui tirent leur emploi de leur activité professionnelle soit sous un statut de profession indépendante, soit en créant elle-même une association.

Il faut donc remarquer que dans tous ces cas de figure, le point central tient ici en ce que les femmes ont toutes créé par elles-mêmes leur emploi. Les itinéraires de femmes migrantes que nous avons pu retracer au cours de cette enquête, par le dépouillement du questionnaire et l'analyse d'entretiens approfondis, montrent au-delà, de la spécificité de chacune des histoires de vie, bien des similarités. C'est donc la réussite obtenue à un moment dans l'itinéraire de la personne qui a été le critère déterminant qui a fait que nous les avons sélectionnées : ces femmes ont ainsi porté un projet professionnel qui a débouché sur la création d'activité sous la forme d'entreprise, d'une profession indépendante ou d'une association.

Parmi les cas de création d'entreprise rencontrés dans cette étude, on compte, entre autres, des gérantes de magasin de vêtements, de boulangerie, de bar restaurant, de librairie, de magasin de meubles, de

disques, d'optique, de coiffure, de tissus et boubous africains, de bijoux, ou encore une agence de voyage, une entreprises de nettoyage, une retoucherie. On trouve dans les activités créées sous la forme indépendante, un cabinet de psychothérapie, deux cas d'expert comptable, une journaliste, une "taxiwoman", une pédiatre, une artiste, deux guides commerciales, une avocate.

La répartition en nombre des femmes créatrices regroupées par zone géographiques est représentée dans la figure 1. On compte 27 femmes originaires d'Afrique, 13 femmes originaires du Maghreb et 9 femmes originaires de Turquie.

Par ailleurs, on peut penser que sur les 49 femmes créatrices, deux cas relèvent d'une activité exercée en informel. Ces femmes ne nous l'ont pas déclaré même si le questionnaire respectait leur anonymat. Si elles ont tout de même répondu au questionnaire, cela tient aux relations de confiance que les enquêtrices issues de leur communauté ont su établir avec elles. L'incertitude qui plane sur leur situation réelle nous a cependant conduit à intégrer ces deux cas dans notre échantillon. Mais, les cas rencontrés révèlent des itinéraires où s'enchevêtrent, simultanément ou successivement, activités commerciales légales et/ou illégales. L'économie informelle peut encore pour certaines s'avérer une solution transitoire car elle leur permet d'acquérir des compétences professionnelles à moindre coût. En fait, le franchissement dans les deux sens des frontières entre le formel et l'informel dans le parcours de création d'activité pourrait nourrir une étude spécifique.

La réinsertion dans le système de salariat traditionnel ne peut constituer la seule réponse aux discriminations qui ont pu conduire à l'exclusion de la personne. En marge du système traditionnel de travail, on assiste au développement d'un nouveau marché du travail que l'on qualifie aujourd'hui d'intermédiaire. Ce marché est considéré comme un sas entre le non-travail et l'insertion dans le système traditionnel de

salariat public ou privé. Un certain nombre d'indicateurs socio-économiques laissent supposer que ce marché intermédiaire, loin de constituer un simple espace de transition, traduit une mutation du travail et l'émergence de nouvelles formes d'expression sociale de l'activité. Une de ces nouvelles formes de travail consiste dans la création d'activités à travers des micro-projets économiques. Cette nouvelle forme d'entrepreneuriat résulte en partie des limites à l'insertion que rencontrent les femmes migrantes.

Mais la précarité structurelle dans laquelle sont placées les femmes migrantes est doublement ressentie en tant que femmes dominées dans le système de relations propre à la société dont elles sont issues puis dans celui du pays d'accueil et en tant qu'immigrées dans ce même pays.

Il convient dès lors de regarder de plus près la diversité des trajectoires et l'évolution de la situation de ces femmes dans la société et plus particulièrement dans leur parcours d'insertion économique. Ces femmes peuvent être venues seules pour suivre leurs études, pour travailler ou pour rejoindre leurs conjoints en dehors ou dans le cadre du regroupement familial. Elles peuvent être veuves, divorcées ou mariées avec ou sans enfants à charge. Elle peuvent avoir été déjà scolarisées dans leurs pays d'origine, connaître ou ne pas maîtriser la langue française. Elles peuvent encore avoir eu déjà un parcours économique qui leur a permis de contribuer aux ressources familiales voire d'être autonomes.

Leurs modes d'insertion dans la société française peuvent ainsi répondre à plusieurs motivations :

- Le projet migratoire développé dans la société d'origine est un élément qui aide à la réalisation de projets économiques indépendants.
- Le souci de ces femmes de gagner leur indépendance structure une volonté de

réussite sociale qu'elles parviennent à force de persévérance à concrétiser en prenant directement en charge un commerce, une entreprise, une association, voire embrasser une profession indépendante.

- Se trouvant placées dans une situation de chef de famille, suite généralement à des divorces ou au chômage du mari, certaines femmes peuvent se trouver contraintes de trouver des moyens pour nourrir leur famille.

LE PAYS D'ORIGINE ET LES RESSOURCES CULTURELLES

Sans vouloir prétendre à la représentativité de nos entretiens de l'ensemble des parcours migratoires de femmes venues pour s'installer en France, les entretiens réalisés n'en ont pas moins pour modeste ambition de pointer quelques manifestations du phénomène migratoire et de ses retombées en terme de développement socio-économique en France.

Si l'on considère l'âge de la personne à ce jour mais surtout l'âge du départ du pays natal, une première distinction fondamentale s'opère à notre sens. Cette variable est d'autant plus éclairante lorsqu'elle est croisée avec une seconde qui tient dans le lien entre l'activité poursuivie et le rapport au "pays". L'âge d'arrivée en France et les conditions dans lesquelles ces femmes quittent leur pays constituent alors autant de modalités qui contribuent dans leur diversité à l'insertion par la création d'activité.

Les femmes créatrices d'entreprise ou d'activité qui composent notre échantillon sont arrivées en France il y a plus d'une dizaine d'années. C'est le parcours dans leur recherche d'insertion professionnelle sur le sol français tout au long de cette période qui les conduit à créer leur activité. La recherche de stabilité professionnelle ne se concrétisant pas, elles ont passé la frontière qui sépare la condition de salariée à celui de dirigeante en décidant de créer leur propre emploi.

Certaines femmes interviewées sont arrivées avec un projet migratoire. C'est le cas par exemple de A. K., coiffeuse, âgée de 40 ans, qui est arrivée en France à l'âge de 22 ans, ou encore de F. D., âgée de 44 ans, qui a émigré il y a 21 ans, à l'âge de 22 ans. On pourrait encore citer les cas de L. P., 60 ans, présidente d'une association pour l'intégration des familles africaines qui est venue en France à l'âge de 25 ans et qui vit en France depuis 35 ans. B. S. présidente d'une association de femmes africaines, 45 ans, a pour sa part quitté son pays il y a 22 ans.

D'autres femmes se sont "retrouvées" en France sans l'avoir désiré véritablement. On remarquera ainsi le cas d'E. R.⁽³⁾, arrivée en France il y a trente ans, à l'âge de 14 ans, qui a ouvert un magasin d'optique. Une autre, P. R., âgée de 59 ans, est arrivée en France il y a 25 ans à l'âge de 34 ans, pour suivre son mari muté pour raisons professionnelles. Elle exprime le moins le désir de reconstruire des attaches avec le pays.

Le cas de la femme d'un pasteur, E. A., relève quant à lui la violence d'un déracinement qui touche une femme qui, alors qu'elle était très bien intégrée dans sa société d'origine où elle exerçait une activité valorisante, est contrainte de suivre son mari muté dans le cadre de son travail en France. Elle créera une association pour la promotion de l'artisanat en Afrique. Sans chercher à acquérir une nouvelle qualification en France, elle tend donc à faire valoir sa culture d'origine dans son projet professionnel.

Les femmes insérées dès leur arrivée dans un réseau ethnique, chercheront à utiliser au mieux ces ressources pour réussir leur insertion dans la société d'accueil. Comme nous le confie une femme active dans une association engagée dans le domaine de la coopération internationale avec l'Afrique, la personne migrante peut faire valoir sa nouvelle position : "Les Français ont besoin de moi pour bien vivre : c'est ce que j'apporte. Elle est un trait d'union... on ne travaille pas qu'avec les migrants". L'expérience acquise antérieurement dans le développement d'un travail effectué sous une forme infor-

melle qui les a préparé à la fonction d'entrepreneur, comme par exemple la vente de bijoux que des femmes faisaient venir d'Afrique, est maintenue dans une nouvelle activité officialisée au grand jour qui repose sur ces liens culturels.

Le moyen pour s'en sortir peut être pour la femme migrante de chercher à redonner un sens à sa culture dans la société d'accueil : "J'avais abandonné ma vie, là bas avec tristesse. Les gens de mon entourage me disaient pourquoi tu nous quitte". Puis d'ajouter: "J'ai été à la Maison des sciences de l'Homme en ethnologie à Paris pour pouvoir comprendre la femme au quotidien et la civilisation africaine... J'ai terminé ma licence en faisant une étude de ma ville natale et j'ai commencé mon DEA qui portait sur le rôle de la femme et du religieux. Puis un jour, j'ai arrêté car j'ai trouvé les objets du culte au Musée de l'Homme ! Et j'ai pensé que le mémoire que j'ai fait est tombé dans les oubliettes et qu'il fallait faire quelque chose pour cela. C'est pour cela que j'ai pensé à mon projet concernant la promotion de l'artisanat africain, l'amélioration du savoir-faire et l'accompagnement des artisans et la recherche des débouchés ici pour ces Africains car les multinationales vendent des produits qu'ils nomment africains alors que cela n'a jamais été en Afrique et ce n'est que maintenant qu'ils cherchent à se développer là-bas et employer des Africains".

Pour les femmes d'origine africaine, la culture joue donc un rôle sensiblement différent dans leur parcours d'insertion :

- elle peut jouer le rôle d'un trait d'union renforcé lorsque la personne double son activité professionnelle fondée sur un lien avec l'Afrique d'un engagement associatif en direction de la population africaine immigrée en France ;
- elle peut jouer le rôle d'un simple trait d'union lorsque la personne exerce son activité à partir d'un seul référent du pays d'origine. Les référents peuvent être la

3. Nous préserverons l'anonymat de ces femmes.

coiffure africaine qui sous-tend le développement d'une activité commerciale, les objets d'artisanat africain que l'on entend mettre en valeur par un projet associatif, la population africaine présente en France qu'il faut aider à surmonter ses difficultés dans son projet d'insertion ;

- elle peut jouer un rôle quasi nul dans le cas où la personne s'inscrirait dans un projet économique et social dans lequel elle ne mobilise pas des ressources issues de son pays d'origine. C'est par exemple, le cas de l'opticienne qui réussit dans son domaine qui n'a aucun lien avec des attaches culturelles.
- elle peut produire un effet d'isolement en n'ayant comme cadre de référence que la communauté d'origine. On peut chez certaines femmes constater un repli communautaire qui les rend vulnérables dans les relations sociales au quotidien.

CAPITAL SCOLAIRE, SITUATION FAMILIALE ET PROJET PROFESSIONNEL

Longue scolarité ou scolarité courte, toutes les enquêtées ont connu des moments et des situations professionnelles difficiles, une trajectoire hachée, faite d'activités à la frontière du légal ou de l'illégal dans différents secteurs (comme par exemple la retouche,

le repassage, le ménage, la garde d'enfants ou assister leur mari dans son travail, ou encore comme la restauration ou la confection) dans le but de desserrer l'étau des contraintes économiques (matérielles au sens large), et symboliques.

L'échantillon révèle des différences marquées qui laissent se dessiner deux profils de femmes migrantes. L'examen du niveau d'étude et de la formation reçue nous montre un contraste entre d'une part des femmes migrantes ayant reçu une formation universitaire et professionnelle élevée et d'autre part des femmes ayant un niveau de formation moins élevé. Parmi ces dernières, la part de celles qui ont suivi des études supérieures reste importante.

L'examen des études suivies par les femmes créatrices révèle deux cas de figure relativement équilibrés. Si les femmes qui composent notre échantillon ont majoritairement suivi des études secondaires, la part conséquente de celles qui possèdent un niveau d'études primaires montre pour sa part que le faible niveau d'étude n'est pas un handicap à la création d'activité.

Plus précisément, les femmes créatrices d'un niveau d'études secondaires et supérieures se retrouvent dans l'ensemble des tranches d'âge. Par contre, les femmes d'un niveau d'études primaires se retrouvent chez les plus de 36 ans.

Au-delà du niveau d'étude, nous nous sommes également demandés si les qualifications professionnelles acquises antérieurement à la création d'une activité pouvaient servir ou non le projet d'indépendance économique de la femme migrante. Il apparaît que parmi les huit femmes qui ont acquis une qualification dans la vente, une seule n'a pas mis ses compétences au service de sa nouvelle activité.

Deux profils types de la femme migrante créatrice d'entreprise ou d'activité basés sur la situation familiale peuvent alors être dégagés.

Selon le premier profil-type, c'est une femme seule, quelle soit célibataire, divorcée, séparée, veuve, avec pas ou peu d'enfant. Elle est arrivée en France entre 1970 et 1989. Leur itinéraire nous montre que le désir d'indépendance tient dans la nécessité urgente de trouver du travail alors même que la femme peut dans certains cas avoir peu de qualifications ou encore avoir un âge avancé. Les difficultés que rencontrent ces femmes qui cumulent le handicap sur le marché du travail d'être à la fois femme et d'origine immigrée, les contraignent à concrétiser leur recherche d'emploi rapidement. L'auto-emploi est ici la solution.

Selon le deuxième profil-type, c'est une femme mariée avec un nombre d'enfants qui va souvent de un à quatre.

LES DIFFICULTÉS D'ÊTRE SOI DANS UNE AUTRE SOCIÉTÉ

Que ce soit dans la phase de création de l'activité ou une fois celle-ci créée, des obstacles peuvent venir obstruer le parcours de la femme migrante. Ils peuvent être soit spécifiques, en étant liés au statut d'étrangère ou à sa culture d'origine, soient transversaux à la société française, la femme migrante partageant ainsi les mêmes problèmes que les autres femmes (notamment ceux liés au genre).

L'obstacle majeur que rencontre la femme migrante dans son parcours de création

d'activité tient dans le décalage entre la culture du pays d'origine et la culture administrative française.

Fatima, une Sénégalaise de 44 ans nous dit par exemple : "Il y a des personnes qui disent que créer quelque chose en France, ce n'est pas quelque chose d'évident. Ils disent qu'il y a des règles. Ici, il y a une façon de se comporter, le côté administratif qui n'est pas simple. Il y a des formalités à remplir, sans compter les charges qu'il faut,

qu'est-ce que tu en penses ? C'est cela qui me retient, tout le problème, c'est cela. Des fois, je veux ouvrir une boutique. Je veux y aller mais quand je pense aux charges et au côté administratif qui est tellement long et qui te bousille tout, tu te dis, ... bon je vais attendre encore, et je crois que c'est un grand problème et surtout pour nous les Africains en France".

Cette perception de l'administration est d'autant plus forte que les migrantes ont déjà été confrontées à des procédures adminis-

tratives pour obtenir leur titre de séjour. Le désir de développer une activité indépendante n'intervient qu'après le règlement d'une situation administrative. Il peut s'agir par exemple d'une procédure de regroupement familial.

Ces obstacles peuvent produire des sentiments de mépris, de rejet dans des rapports économiques. De tels rapports se manifestent notamment à propos des conditions posées par les banques. Selon les femmes interviewées, les établissements bancaires cherchent à décourager les porteurs de projets d'origine étrangère considérés comme population comportant des risques de solvabilité élevés. E. A. nous déclare sur ce point : "Au niveau des banques, on a des problèmes car ils nous demandent d'hypothéquer des biens car ils savent pertinemment que les étrangers n'en possèdent pas. Même si tu leur montres tes chiffres d'affaire, ils refuseront de les prendre en compte". Cette position institutionnelle est ressentie au plus profond des personnes comme une offense faite sur des bases racistes. Une autre nous dira encore : "La banque ne voulait pas nous donner le crédit, parce qu'on est Africain et Noir". Elle attribue cette non-reconnaissance à un racisme d'autant plus aigu que son magasin est en pleine croissance. L'opticienne nous dira également : "Je m'étais débrouillée, endettée car j'ai été voir des organismes privés pour trouver une aide matérielle". De tels sentiments se retrouvent encore chez une femme maghrébine qui a ouvert une librairie avec d'autres femmes : "Au début, personne ne nous a fait confiance et jusqu'à présent, la banque X ou une autre banque ne nous a jamais aidées. Non seulement femme, mais en plus arabe, il est impensable que ces institutions nous donnent une aide ou quoi que ce soit. Aujourd'hui, avec notre expérience de sept ans et notre succès partout, les banques françaises ne veulent pas nous aider. Il n'y a que la banque marocaine qui nous donne des crédits et que nous honorons dans les délais. On est cliente dans cette banque".

Dans le discours de ces femmes, la banque institutionnalise la segmentation de la société entre plusieurs communautés ; le travail paral-

lèle et le commerce ethnique apparaissent dès lors comme une échappatoire à ce racisme économique. On assiste ainsi à un renforcement de cette segmentation.

Des modes de financements alternatifs au système bancaire sont notamment développés chez les femmes africaines. Certaines bénéficient de leur participation à des "tontines" et éventuellement à des "caisses d'entraide".

Ces caisses communes auxquelles souscrivent les femmes liées par des liens de solidarité reposent sur le fait qu'elles sont originaires d'un même village. Les femmes reçoivent tour à tour – la distribution se faisant généralement le plus souvent mensuellement – les sommes qu'elles ont versées tout au long de l'année. Alors que l'étudiante pourra financer par exemple son voyage au village pour les vacances, celle qui entend lancer son activité pourra bénéficier d'un capital de départ. Une étudiante peut ainsi verser mensuellement 200 francs, une salariée 500F ou 1000F selon ses revenus. La tontine, forme d'épargne à laquelle recourent plus souvent les Mauritaniennes, les Sénégalaises ou les Maliennes que les Béninoises ou Togolaises, pourra donc être investie pour démarrer une activité.

L'institution bancaire peut jouer ainsi un rôle important dans une ethnicisation des divisions qui acculent les migrants à s'auto constituer en réseau pour développer des formes d'entraide communautaire. Elle participe d'une construction sociale de l'ethnicité. Ces refus qu'opposent les banques ne font qu'entretenir la précarité.

En ce sens, la création d'association à but non lucratif qui correspond à la mise sur pied d'une activité reposant généralement sur des dispositifs plus légers ne nécessitant pas la mobilisation importante de fonds peut s'apprécier pour certaines femmes comme un moyen de résoudre les difficultés institutionnelles rencontrées dans le champ de la création d'entreprise.

La création d'association permet de réaliser des projets pour des femmes désirant déve-

lopper des formes d'entraide communautaire. La créatrice d'une association pour la garde d'enfant qu'elle a fondée nous confie : "J'ai créé cette association pour rendre service aux personnes de notre couleur. Nous les Noirs, on aime bien se rendre service". Ainsi, dans ces activités où la nature du travail est souvent en lien avec le pays d'origine, la réussite professionnelle n'est jamais à ce stade de l'itinéraire personnel présentée comme devant s'apprécier par le gain matériel. F. D. nous dit en ce sens : "Je préfère travailler pour moi-même parce que j'aime l'art. Grâce à cette passion, je sais moi-même sur quoi je veux travailler".

Mais, si les difficultés de créer sa propre entreprise ou son activité portent essentiellement sur des questions d'argent, ce qui tend à pointer du doigt les administrations et les banques en France, les femmes migrantes ne revendiquent pas moins un apport en richesse matérielle à la société française. Une femme béninoise nous dit en ce sens : "Ici, pour la commune, je crois qu'en payant les charges, en payant tout ce qui est à payer pour l'Etat, on contribue quelque part à la beauté de l'Etat. On contribue à plein de chose, donc je pense que pour la commune, c'est bien".

Ces propos rejoignent les réponses qu'ont données dans l'enquête les femmes à la question "Que pensez-vous avoir apporté à l'économie française ?". La majorité des femmes créatrices d'entreprise ou d'activité pointait en effet essentiellement les impôts et taxes. Ces femmes considéraient ainsi leur contribution au développement économique comme une forme d'impôt qui devrait leur ouvrir grandes les portes de la reconnaissance et de l'intégration.

Faire face à l'imprévu, essayer de résoudre les petits problèmes, trouver la solution pour payer les dernières factures, imposent aux femmes de trouver les modes de coordination justes qui font partie de la débrouillardise. Cependant, les ressources culturelles qui nourrissent la motivation de ces femmes à créer leur activité ne parviennent pas nécessairement à lever les obstacles qu'elles rencontrent.

RESSOURCES CULTURELLES ET "PÉRENNISATION" DE L'ACTIVITÉ

Le sens pratique que développent les femmes est riche en solutions mises en œuvre. Par exemple, B. S., qui a créé aujourd'hui une association dans le 20^e arrondissement de Paris, a été couturière puis a fait des petits boulots de secrétariat. Une coiffeuse illustre cette nécessité de polyvalence par ces mots : "Il faut tout essayer dans la vie".

Les difficultés qui peuvent se rencontrer à chaque détour de la vie imposent aux femmes migrantes de déployer des solutions qui leur permettent de s'ajuster et de répondre à la situation qui se présente. L'époux de la coiffeuse, pâtissier de son métier, devenu allergique à la farine et contraint d'arrêter ce travail, a pu continuer une activité professionnelle en gérant une boîte de nuit grâce aux fonds investis par sa femme. Il sera par la suite contraint de cesser son activité professionnelle du fait de la mobilisation de riverains contre les nuisances sonores qu'il occasionnait. S'il peut assurer de ci par-là des petits boulots, c'est un véritable retournement de rôles familiaux qui se produit. Alors même que sa femme avait entrepris le métier de coiffeuse à sa demande pour venir renforcer les revenus du couple, c'est elle qui assure dorénavant la stabilité du ménage grâce aux bons résultats de son activité.

Beaucoup de femmes de leur entourage se projettent sur les femmes migrantes créatrices. Cette pression doit être vue comme un stimulant qui joue un rôle positif dans la poursuite de leur activité. Elle conduit la femme à ressentir une fierté à travailler comme indépendante et à se dire qu'elle est utile dans la société.

Ce stimulant peut également s'inscrire dans un mouvement de reproduction. Devant les difficultés rencontrées par sa fille née en France pour trouver un emploi, la coiffeuse – dont le cas a été évoqué plus haut – s'est décidée à la former elle-même dans son propre établissement. En l'incitant à entreprendre un parcours de formation, elle a permis à sa fille d'obtenir un

CAP et un BP en coiffure. Elle a pu travailler pour d'autres salons en intermittence dans une boutique du 6^e et 16^e arrondissements de Paris, quartiers hautement symboliques de la réussite sociale dans les représentations dominantes.

On voit ainsi que si la carrière de la fille est prise dans des structures instituant une reproduction, la famille parvient encore à affiner la stratégie professionnelle de celle-là qui sera conforté par la suite par un voyage en Angleterre pour renforcer ces mêmes qualifications.

DÉPASSER LES FREINS À LA CRÉATION D'ACTIVITÉ

Cependant, une grande part de la pression à laquelle sont soumises les femmes produit des effets négatifs. Les hommes tendent à diffuser un climat de suspicion qui tient au caractère indépendant de l'activité de la femme. Ceci ne va pas sans poser des problèmes dans le couple comme peut l'illustrer le questionnement qui peut émerger du type "Ta femme n'est pas là ?". L'enquête a pu ainsi révéler que des divorces pouvaient survenir pour cette raison. Plus généralement, le statut de travailleur indépendant ou de chef d'entreprise reste difficile à assumer. Ceci est particulièrement vrai pour des femmes qui ont à côtoyer des hommes dans le cadre de leurs activités. Les femmes qui tiennent un restaurant sont souvent accusées d'entretenir des relations extra-conjugales.

Par ailleurs, le mari, pris dans la perception de l'activité indépendante comme activité lucrative, peut chercher à faire peser des charges supplémentaires à sa femme. En Afrique, le statut de la femme qui crée son activité est en effet lourd à porter. Le statut symbolique de la créatrice d'activité fait que la famille attend qu'elle contribue encore plus matériellement, sous forme de cadeaux, ou de dons en espèces, lors de ses divers voyages en Afrique.

Dès lors, les ressources culturelles qui ont été mobilisées pour permettre la création de l'entreprise ou de l'association peuvent également être appréciées comme autant de freins au développement de l'activité. En effet, il n'en reste pas moins, qu'une fois créée, l'entreprise ou l'activité ne donne pas aussi facilement lieu à la mise en œuvre d'une solidarité communautaire. Exemple de ces limites, la gérante d'origine ivoirienne, fatiguée par ses différentes expériences de patronne d'un salon de coiffure, nous caractérise l'employé Africain type comme ceci : "Quand il rentre pour travailler, il s'énerve, il claque la porte parce que son patron est Noir. Or si c'était chez le Blanc, il ne dit rien, il va cirer le carreau, nettoyer tout. Mais chez moi, c'est moi qui fait mon ménage. Mais quand tu travailles avec des Noirs, ils ne te respectent même pas. Ils te parlent comme ils le veulent, ils n'ont pas d'heures à respecter. Il y a du monde, ils prennent leurs affaires et ils s'en vont. Franchement, il y a beaucoup de problèmes sur les entreprises. Entre nous les Noirs, il n'y a pas de respect, ... mais il ne faut pas généraliser...".

Autre type de problèmes rencontrés, la langue peut constituer une entrave à la création ou à la pérennisation de l'activité. Dans certains cas, les femmes parviennent à se perfectionner en français. Une femme vivant dans la banlieue parisienne est ainsi parvenue à s'améliorer en français à force de persévérance : "Petit à petit, j'ai commencé à apprendre cette langue. J'ai appris par cœur 20 mots par jour. Maintenant, je peux parler le français". Pour d'autres, l'expérience en tant que salariée aide pour beaucoup. L'exercice durable d'une profession en France a débouché pour une autre sur la création d'une entreprise dans le secteur de la mode. La maîtrise d'un savoir-faire dans ce domaine durant 27 années a été la ressource principale qui préside à ce nouveau développement. La profession de modéliste exercée dans différentes entreprises installées en France lui a permis de dépasser les difficultés qu'elle pouvait avoir à maîtriser le

français. Ces difficultés dépassées, son nouveau projet de création d'activités a pu voir le jour dans un second temps.

Dans d'autres cas, les femmes éprouvent des difficultés à surmonter leur problème de langue. Les femmes turques que nous avons questionnées montrent ainsi pour la plupart des problèmes à maîtriser la langue française. Leurs difficultés d'expression les a freinées dans leur recherche de travail. Par ailleurs, les structures d'aide à l'insertion ne sont généralement pas considérées comme facilitant leur retour à l'emploi. Elles tendent à imputer la responsabilité des difficultés rencontrées à ces mêmes structures. Une femme nous dira par exemple ressentir toutes les difficultés des étrangers à vivre en France. Une seule des femmes rencontrées nous déclarera avoir mobilisé les ressources d'une association pour perfectionner son français.

Par ailleurs, le sentiment d'un enfermement dans la sphère communautaire que renforce le problème de la non maîtrise du français peut se manifester chez la dirigeante d'entreprise tout comme chez la salariée. Dans des cas où des femmes ont créé avec leur mari leur propre activité, la création d'entreprise n'est pas due à l'initiative de la femme seule mais de la famille prise dans un sens large. "Un beau-frère, nous confiera l'une d'entre elles, nous a aidé pour acheter le restaurant". Une autre reconnaît que c'est un ami qui lui a permis d'ouvrir une boutique de téléphones portables. En effet, pour trouver du travail, certaines femmes se tournaient vers leur communauté d'origine en allant par exemple travailler dans un restaurant turc. L'effet s'est alors fait sentir clairement. Il est alors devenu difficile pour elles de pouvoir rejoindre en tant que salariée une entreprise qui n'est pas fondée sur une base communautaire ou de pouvoir créer une entreprise qui se distingue du réseau familial par la suite. Une femme a ainsi travaillé 22 ans dans un restaurant turc, puis comme vendeuse dans un magasin turc. Une autre n'est jamais parvenue, malgré son souhait le plus profond, à créer un commerce autre qu'une échoppe vendant des sandwiches "grecs".

LES CONVERSIONS PROFESSIONNELLES

Toutes ces femmes n'entendent pas se laisser enfermer dans une identité irréversible "d'immigrée" synonyme pour elles d'emploi déqualifié, de non droit à l'accès à une position dirigeante. Elles démontrent des capacités d'ajustement permanent. Elles font ainsi face à l'imprévu, aux retournements de situation, aux conversions (passer de la lingerie au blanc, du droit à l'audiovisuel...); quelques unes ont pu contourner la loi, etc. Toutes les enquêtées, quelle que soit la longévité de leur scolarité, leur itinéraire social et familial, la variété des activités exercées, la durée des périodes de chômage (qui n'étaient pas obligatoirement synonymes de retrait du monde économique et de l'activité rémunérée), sont finalement parvenues à se jouer des embûches qui se sont dressées sur leur parcours.

Devant les difficultés de s'insérer sur le marché du travail, certaines femmes immigrées créent des structures "palliatives" telles que des associations de femmes immigrées, ou ont recours à des solutions communautaires, telles que la mise en place de réseaux de travail communautaire, ce qui leur permet de mettre en valeur leurs acquis culturels voire leur diplôme obtenu au pays d'origine.

C'est probablement dans le secteur non marchand et dans les activités de proximité qu'une partie du public en situation d'exclusion trouve un accès à l'emploi. Il existe certainement dans ce secteur un gisement de besoins aujourd'hui non satisfaits. Mais pour créer une activité répondant à ces besoins, il faudrait encore pouvoir rendre ces besoins solvables (l'utilisateur du service n'est pas toujours à même de le payer à son coût réel).

Les qualifications des femmes créatrices relèvent le plus souvent des métiers de la coiffure et de l'esthétique, de la vente, et dans une moins grande mesure de la gestion et de la comptabilité. Mais un examen des professions qu'elles ont exercées dans

leur vie révèle un parcours riche en expériences. Les changements d'employeurs et de secteurs professionnels en tant que salariées qui ont précédé la phase de création doivent précisément se lire dans un parcours d'ascension. Au fil des ans, les femmes parviennent à délaissier les emplois peu valorisants. La réussite qu'elles enregistrent se prolonge par un désir de devenir indépendante, d'être sa propre patronne, désir qu'elles parviennent à concrétiser.

D'autres femmes, conscientes qu'elles font partie désormais d'une autre société basée sur d'autres valeurs économiques et sociales, suivront effectivement des formations ou des études qu'elles avaient envisagées et qui viendront s'ajouter aux qualifications déjà acquises afin de mieux réussir leur intégration. Elles commencent à réaliser leur projet et s'accoutument des effets d'un départ qu'il avait été pourtant difficile à rendre effectif.

La création de leur entreprise les convainc que leurs compétences étaient largement inutilisées, ou inemployées. L'expérience acquise en Turquie de plusieurs femmes enquêtées ne sont généralement pas exploitées en France. Une enseignante de turc en Turquie est par exemple devenue employée d'un restaurant turc en France, une secrétaire comptable en Turquie est devenue aide cuisinière en France.

Dès lors, toutes ces femmes n'ont pas seulement une juste idée de ce dont elles sont capables; elles sont dotées d'un fort système d'expectation fondé sur les compétences acquises au préalable.

Si certaines personnes ont commencé leur "carrière" professionnelle par une activité salariée légale, alors que d'autres l'ont débutée par une activité rémunérée au noir, dans tous les cas, les activités de la micro-entreprise ont un rapport avec ce que les créatrices faisaient auparavant, légalement ou officieusement. Mais cette acquisition de compétences par l'expérience professionnelle n'enferme pas nécessairement la personne dans un secteur d'activité donné. Les femmes se mon-

trent capables de transférer leurs compétences professionnelles dans des secteurs d'activité divers. De façon générale, les compétences comptables sont mobilisées par celles qui se mettent à leur compte mais également par celles qui vont exercer pleinement une activité quelconque de gérante. Les compétences de gestionnaire s'avèrent ici être des compétences "généralistes". Autre exemple de transfert de compétences dans un autre secteur, celles qui ont acquis des qualifications de coiffeuse ou d'esthéticienne peuvent les mobiliser à nouveau et les mettre à profit dans des activités de vente de bijoux ou de vêtements soit en maintenant leur première activité, soit en en changeant.

Les femmes parviennent en effet à gagner leur indépendance par la création d'une activité après avoir travaillé dans plusieurs secteurs professionnels et acquis des qualifications variées. Ce trait pourrait s'apprécier du fait qu'elles ne sont pas satisfaites de leur travail ; elles seraient alors à la recherche d'une reconnaissance de leurs compétences. Plusieurs femmes nous ont ainsi déclaré qu'elles devaient constamment prouver leur compétence pour répondre au fait que leur origine étrangère était perçue comme un stigmate par leur entourage professionnel. Elles doivent dans ce contexte donner plus, montrer qu'elles sont efficaces dans leur travail. Cette recherche permanente de la perfection peut aboutir à une lassitude qui se manifeste par un changement de travail. Fatiguées par ce combat, elles quittent ainsi leur milieu professionnel.

On pourrait dire qu'il y a chez ces femmes une espèce d'ethos d'entrepreneur qui les distingue par leur capacité à mobiliser avec intelligence et obstination des ressources hétérogènes (sociales, ethniques et personnelles) afin de bénéficier des opportunités, parfois fragiles, offertes par le marché. Une des femmes nous confiera : "Je me suis toujours démerdée, j'arrive toujours à retomber sur mes pattes. Si demain je dois arrêter ma boîte, je referai autre chose, je le sais". Une autre nous dira : "Dans tous mes boulots, on m'a toujours respectée parce que je bos-

sais bien et beaucoup, gérer une entreprise, c'est du boulot 24 heures sur 24, on ne s'imagine pas à quel point c'est dur ; c'est simple je n'ai presque plus de vie de famille, ça me pose d'ailleurs de plus en plus de problèmes".

LA CRÉATION D'ACTIVITÉS COMME VECTEUR DE PROMOTION SOCIALE

Les difficultés qu'ont pu rencontrer les femmes migrantes dans leur emploi salarié a pu ainsi les conduire à les faire développer un projet d'activité. L'emploi salarié les a confrontées à des discriminations qui peuvent prendre différentes formes : "En tant que Noire, elle aurait fait peur aux clients" estime un patron chez lequel une salariée africaine – qui créera par la suite son entreprise – était venue chercher un emploi. Un patron apparemment plus compréhensif l'embauchera, mais au final pour la payer moins et la faire travailler plus. Une femme maghrébine insiste ainsi également sur les discriminations dont elle a pu être victime : "Le salaire pour les femmes, et en plus arabes, le salaire ne correspond jamais ni à mes qualifications ni au salaire des collègues hommes qui dans la plupart du temps ont un niveau d'études moindre".

Créer son activité, c'est alors pour elles accéder à un statut social bien plus qu'à un statut proprement économique, synonyme de puissance financière. Il s'agit pour les femmes migrantes d'être "indépendantes" et non de "s'enrichir". L'indépendance socioprofessionnelle est en effet le maître mot du discours des enquêtées ; c'est à partir de lui qu'elles déclinent toute une série de satisfactions : "le plaisir d'acheter et de vendre", "l'occasion de voir et de rencontrer tout le temps des gens", "la fierté de décrocher des contrats" "la possibilité de décider soi-même". Ainsi, ce qui caractérise très fortement ce groupe de "petits entrepreneurs", c'est l'idée que l'activité indépendante est un facteur essentiel, non seulement de l'épanouissement professionnel, mais qu'il rend également possible l'accès à un statut social respecté et respectable.

Si cette étude a ainsi montré que la précarité structurelle dans laquelle sont placées les femmes immigrées est doublement ressentie en tant que femme dominée dans le système de relations de la société dont elle sont issues et en tant qu'immigrées dans les rapports de la société d'accueil, toutes les enquêtées ont évoqué, à plusieurs reprises, la dignité du commerce par opposition à la condition du salariat, plus précisément du travail déqualifié ou précaire. En effet, le commerce, dans la représentation qui est la leur, n'est pas associé à la richesse financière ou à la puissance économique. Comme le dit une enquêtée : "Gagner normalement sa vie, ni trop bien ni trop mal, ne manquer de rien et faire ce que je veux, même si parfois c'est de la débrouille, c'est ça le plus intéressant". Dès lors, la création d'activité est un facteur d'intégration d'autant plus fort qu'elle allie des considérations économiques à des considérations morales.

Synthèse réalisée par
Pinar HÜKUM et Didier LE SAOUT



**RETROUVEZ
MIGRATIONS ÉTUDES
SUR LE WEB**

**Depuis 1996, tous les numéros
de Migrations Études sont
téléchargeables sur :**

www.adri.fr/me/

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES SÉLECTIVES

- BENTCHICOU N., Femmes de l'immigration au quotidien, Paris, Éditions L'Harmattan, 1997.
- BISILLIAT J. (dir.), Femmes du Sud, chefs de famille, Paris, Éditions Karthala, 1996, 410 p.
- BODY-GENDROT S., MA MUNG E., & HODEIR C., "Entrepreneurs entre deux mondes. Les créations d'entreprises par les étrangers: France, Europe, Amérique du Nord", Revue européenne des migrations internationales, 1992, Vol. 8, n°1, 205 p.
- BORREL C., BOËLDIEU J., De plus en plus de femmes immigrées sur le marché du travail, Insee Première, n°791, juillet 2001
- BOULY DE LESDAIN S., Femmes camerounaises en région parisienne. Trajectoires dans la ville, Paris, Éditions L'Harmattan, 1999, 241 p.
- BOURG D., "Travail social et intégration des jeunes filles issues de l'immigration maghrébine", Interculturel et travail social, avril 1997.
- CALOIROU C., "De l'insertion sociale des enfants à l'insertion professionnelle des femmes", Migrants-formation, mars 1991, n°84, pp. 171-176.
- COSTA-LASCOUX J., "Les oubliés de la politique française de l'immigration: les femmes immigrées et les enfants d'immigrés", Hommes et terres du Nord : Migrations internes et externes en Europe occidentale. / Colloque international, Lille, Lille, Institut de Géographie, 1981, pp. 571-591.
- DELCROIX C., "Les médiatrices socioculturelles au sein du développement local et urbain. Villes, sciences sociales, professions", Espaces et sociétés, 1996, n°84-85, pp. 153-175.
- DES FEMMES IMMIGRÉES PARLENT, Paris, Éditions L'Harmattan-Cetim, 1977.
- DUMON W. A., "La situation de la travailleuse migrante", Hommes et migrations documents, 1981, n°1012, pp. 7-24.
- GASPARD F., "De l'invisibilité des migrantes et de leurs filles à leur instrumentalisation", Migrants-formation, 1996, n°105, pp. 15-30.
- GOLDBERG-SALINAS A., "Femmes en migrations. Une réflexion sur l'état de la question en France", Migrants-formation, juin 1996, n°105, pp. 31-44.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES (Insee), Les femmes, Paris, Insee, 1995, 217 p.
- IRFED EUROPE, Femmes immigrées et création d'entreprise, Paris, Ifed Europe, 1997, 30 p.
- LEBON A., Migrations et nationalité en France en 1998, Paris, La Documentation française, 1999.
- LEBON A., "La composante féminine de la population étrangère. Quelques données de cadrage", Migrants-formation, juin 1996, n°105, pp. 6-14.
- LEBON A., ET AL., Femmes dans l'immigration, Paris, CNDP, 1996, 196 p.
- MAHIOU I., POGGI D. (dir.), Femmes et insertion dans les quartiers en développement social. Étude bilan. 1982-1989, Paris, La documentation française, 1990, 139 p.
- MOZERE L., Petits métiers urbains au féminin ou comment échapper à la précarisation ?, Migrations Etudes, Septembre-octobre 2001, n°101, 8p.
- NICOLLET A., Femmes d'Afrique noire en France : la vie partagée, Paris, Éditions L'Harmattan, 1992.
- NOIRIEL G., "L'histoire des femmes immigrées", in Groupement de Recherches, d'Échanges et de Communication (Grec), Femmes immigrées. Quelle chances pour quelles insertion sociales et professionnelles? Rencontre-débat du 13 décembre 1990, Vincennes, Grec, 1991, pp. 11-19.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE), L'intégration des femmes dans l'économie, Paris, OCDE, 1985.
- ÖZTÜRK K., "Les turcs dans la confection à Paris", in A. JUND, P. DUMONT & S. DE TAPIA (dir.), Enjeux de l'immigration turque en Europe. Les Turcs en France et en Europe, Paris, L'Harmattan, Ciemi, 1995, pp. 241-249.
- PAPERMAN P., "Quelques remarques sur la construction d'une "pathologie sociale" : le travail des femmes immigrées", Migrants-formation, 1983, n°54, pp. 58-64.
- PAYEUR G., "Les femmes immigrantes: un potentiel à découvrir, une ressource à développer", in Actes du Colloque National de la Régionalisation de l'Immigration au Québec, Hull, Université du Québec, Secrétariat Régional de la concertation de l'Outaouais, 1991, pp. 236-250.
- PIERROT L., Interactions sociales et procédures cognitives de production de sens: le travail pour les femmes immigrées, Université de Provence, 1983.
- POIRET C., Familles africaines en France: ethnicisation, ségrégation et communalisation, Paris, Ciemi, Éditions L'Harmattan, 1996.
- QUIMINAL C., "L'autre immigration. Initiative associative des femmes africaines", Migrants-formation, juin 1996, n°105, pp. 130-148.
- ROGERAT C., Femmes, trajectoires d'emploi. Le choc des logiques sociales et le poids du marché du travail, Vincennes, Groupement de recherches, d'échanges et de communication (Grec), 1994, 121 p.
- SALOM G., "Les femmes immigrées turques", in Groupement de Recherches d'Échanges et de Communication (Grec), Femmes immigrées. Quelle chances pour quelles insertion sociales et professionnelles? Rencontre-débat du 13 décembre 1990, Vincennes, Grec, 1991, pp. 29-31.
- TABOADA L., LEVY F., Femmes et immigrées: l'insertion des femmes immigrées en France, Paris, La documentation française, 1979.
- THAVE S., KOHLER C., "La population active immigrée en 1982 et 1990" Insee Résultats, n°577, Paris, Insee, 1997, 138 p.
- THAVE S. "L'emploi des immigrés en 1999" Insee Première, n°717, Paris, Insee, mai 2000.
- VIPREY M., DEROCHE L., Conditions d'accès à l'entreprise des jeunes étrangers ou d'origine étrangère : nature des résistances, Migrations Etudes, n°101, Mai-juin-juillet 2000, 8 p.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU FORUM DES MIGRANTS DE L'UNION EUROPÉENNE ET DU GROUPE D'APPUI FRANCE	3
Préambule	5
INTRODUCTION	8
PRÉSENTATION DE LA RECHERCHE	8
Objectifs	8
Les résultats de la recherche en Belgique, au Portugal, aux Pays-Bas et en Allemagne	10
Femmes migrantes et création d'activité en France	16
PREMIÈRE PARTIE : L'IMMIGRATION AU FÉMININ	23
L'invisibilité des femmes immigrées	24
Le statut juridique de la femme immigrée	24
Les représentations statistiques	25
La présence des femmes immigrées en Europe	26
L'accès à l'emploi	30
DEUXIÈME PARTIE : LA CRÉATION D'ACTIVITÉ COMME MODE D'INSERTION DES FEMMES MIGRANTES	33
Méthodologie	34
L'échantillon global	36
Les créatrices d'entreprise et d'activité dans l'échantillon	40
L'origine des femmes migrantes	42
La situation familiale	43
Les qualifications professionnelles	44
Le niveau d'étude	45
L'insertion économique des femmes migrantes créatrices d'activité	47
Les difficultés d'être soi dans une autre société	49
Un mode d'emploi pour s'en sortir	55
CONCLUSION	61
SÉLECTION D'ENTRETIENS	65
QUESTIONNAIRE	84
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	
1. Femmes migrantes : travail, formation	89
2. Femmes migrantes : création d'entreprise, création d'activité	94
LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES	104

RECTIFICATIF

Une erreur s'étant glissée dans le numéro 103 bis du mois de décembre 2001, vous trouverez ci-dessous la table des matières du rapport de la synthèse publiée.

TABLE DES MATIÈRES DU N° 103 BIS

INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE : ÊTRE PRIMO-ARRIVANT EN L'AN 2000	5
1. La décision de venir en France	6
2. L'"entre-deux vie"	10
Conclusion	32
DEUXIÈME PARTIE : LA RÉALISATION DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET PROFESSIONNELLES	34
1. Remarques liminaires	35
2. Une grande inégalité devant les démarches	35
3. La réalisation des démarches : une activité qui demande des compétences	40
4. Les stratégies de réalisation des démarches	47
5. L'accès aux droits	49
6. L'accès au logement	50
7. L'accès à la scolarité	52
8. L'accès au travail	53
9. L'accès à une formation	56
10. Conclusion	57
TROISIÈME PARTIE : UNE ÉVALUATION POSITIVE DE LA PLATE-FORME D'ACCUEIL PAR LES PRIMO-ARRIVANTS	59
1. Introduction	60
2. Au démarrage, une compréhension limitée des finalités de la PFA	61
3. Un ressenti de la PFA pendant son déroulement généralement très positif	61
4. L'organisation de la PFA	63
5. Les acteurs de la PFA	69
6. L'évaluation de l'offre de services sur la PFA	74
7. Les retombées du passage sur la PFA	79
8. Les propositions d'amélioration de la PFA	88
9. Conclusion	98
QUATRIÈME PARTIE : PROBLÉMATIQUE DU SUIVI ET PROPOSITIONS	100
1. La population des primo-arrivants	102
2. Les pilotes des PFA, les acteurs du PDA et l'articulation PDA/PFA	108
3. Les opérateurs de la PFA	114
4. Les acteurs locaux	120
5. L'articulation départemental/local	124
6. Conclusion	127
CONCLUSION	129
ANNEXES : LA COMPOSITION DE L'ÉCHANTILLON	132

À PARAÎTRE

DANS LE NUMÉRO SUIVANT :

**LES DIFFICULTÉS D'ACCÈS OU
DE MAINTIEN DANS UN LOGEMENT
DES JEUNES IMMIGRÉS
OU ISSUS DE L'IMMIGRATION :
IDENTIFICATION
DES DISCRIMINATIONS
(FAS)**

MIGRATIONS ÉTUDES SUR INTERNET :
Depuis 1996, tous les numéros
de Migrations Études sont consultables
sur : www.adri.fr/me/

Les études originales dont
les synthèses sont publiées dans
la revue Migrations Études,
sont consultables au centre
d'information et de documentation
de la Direction de la Population
et des Migrations du ministère
de l'emploi et la Solidarité,
au Département Études
et Documentation du Fas
au Centre de Ressources de l'Adri.
Les vues exprimées dans
Migrations Études, le choix des faits
présentés et les jugements portés
sur ces faits n'engagent que l'auteur
ou les auteurs des études,
et ne reflètent pas nécessairement
le point de vue des commanditaires
ni celui de l'Adri.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI
ET DE LA SOLIDARITÉ

Publication réalisée et diffusée
par l'Adri pour le compte de la Direction
de la Population et des Migrations.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Luc Gruson

COORDINATION

Moustapha Diop

COMMUNICATION-ÉDITION

Sandy Chamaillard
Renaud Sagot

ABONNEMENTS

Karima Dekiouk
Tél. : 01 40 09 69 15

ABONNEMENT 10 N°/an

Dépôt légal : 1^e trimestre 2002
ISSN : 0994 - 5334
Tous droits réservés



Agence pour le Développement
des Relations Interculturelles
4, rue René-Villermé - 75011 Paris
Tél. : 01 40 09 69 19
Fax. : 01 43 48 25 17
www.adri.fr
e.mail: info@adri.fr